

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2024-3240																		
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser la location jusqu'à 1 297 heures de glace à la Place Bell, pour un montant maximum de 508 333,22 \$, afin de couvrir les besoins des associations sportives de glace pour la saison 2024-2025																			
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 11-Laval-des-Rapides																				
<p style="text-align: center;"> Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 508 333,22 \$ Année du budget : 2024 Programme/Politique : Politique de l'activité physique Provenance du financement : 60304-7132-00-115110 </p> <p>Unité administrative concernée Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p>Personne physique/morale Cité de la culture et du sport de Laval</p>																				
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 33%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 33%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-08-08</td> <td>CM-20230808-730</td> <td>LOCATION - HEURES DE GLACE - PLACE BELL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser la location jusqu'à 1 350 heures de glace à la Place Bell, pour un montant maximal de 506 005 \$, afin de couvrir les besoins des associations sportives de glace pour la saison 2023-2024.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-3491)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 33%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 33%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-01-10</td> <td>CM-20230110-15</td> <td>LOCATION - HEURES DE GLACES - PLACE BELL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser la location jusqu'à 1250 heures de glace à la Place Bell, pour un montant maximal de 459 900 \$, afin de couvrir les besoins des associations sportives de glace pour la saison 2022-2023.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-3899)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 33%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 33%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2012-11-26</td> <td>CE-2012-6950</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACTE CONSTITUTIF D'EMPHYTÉOSE - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Que recommandation soit faite au Conseil d'approuver l'acte constitutif d'emphytéose à intervenir entre la Ville de Laval et la Cité de la culture et du sport de Laval pour la construction du complexe multifonctionnel, culturel et sportif sur le lot 2 866 043 du cadastre du Québec, et ce, pour une période de quarante (40) ans.</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-08-08	CM-20230808-730	LOCATION - HEURES DE GLACE - PLACE BELL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-01-10	CM-20230110-15	LOCATION - HEURES DE GLACES - PLACE BELL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2012-11-26	CE-2012-6950	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACTE CONSTITUTIF D'EMPHYTÉOSE - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2023-08-08	CM-20230808-730	LOCATION - HEURES DE GLACE - PLACE BELL																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2023-01-10	CM-20230110-15	LOCATION - HEURES DE GLACES - PLACE BELL																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2012-11-26	CE-2012-6950	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACTE CONSTITUTIF D'EMPHYTÉOSE - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL																		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2024-3240
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Selon une entente intervenue entre la Ville de Laval et la Cité de la culture et du sport de Laval (CE 2012/6950), la Ville de Laval s'engage à payer pour la location de 1 500 heures de la glace olympique de la Place Bell. Au cours de la prochaine saison, le besoin identifié pour le milieu associatif sur la glace olympique est d'environ 1 600 heures. Le nombre varie cette année en fonction de la disponibilité en période estivale ainsi que des événements prévus, notamment le championnat national canadien de patinage artistique du 14 au 19 janvier 2025.</p> <p>De plus, la municipalité souhaite procéder à la location jusqu'à concurrence de 1 225 heures de glace supplémentaires sur la patinoire d'entraînement et de 72 heures sur la glace de l'amphithéâtre afin de répondre adéquatement aux besoins du milieu lavallois. L'utilisation de la glace de l'amphithéâtre permet également aux jeunes hockeyeuses et hockeyeurs de vivre une expérience exceptionnelle. Ceci représente plus de 50 parties.</p> <p>Les tarifs pour la location des glaces sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Glace olympique (253 \$ / heure plus taxes) - Glace d'entraînement (333 \$ / heure plus taxes) <p>Les frais d'exploitation pour l'utilisation de l'Aréna du Rocket sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Glace de l'amphithéâtre (475 \$ / heure plus taxes) <p>Les heures de glace sont octroyées à la jeunesse majoritairement à l'intérieur de la période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 17 h et 21 h et les samedis et dimanches, entre 7 h et 18 h. La saison régulière se déroule du mois d'août 2024 au mois d'avril 2025.</p> <p>La location d'heures de glace sur les patinoires de la Place Bell permet l'accès aux infrastructures sportives pour les jeunes et pour l'ensemble de la population.</p> <p>La Ville de Laval procèdera donc à la location d'environ 2 900 heures de glace annuellement auprès de la Cité de la culture et du sport de Laval et les redistribuera auprès des 4 associations régionales de sports de glace suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hockey Région Laval; - Patinage artistique Région Laval; - Association régionale de patinage de vitesse de Laval; - Association régionale de ringuette Laval. <p>Puisque la saison régulière correspond à 2 années financières, la répartition des heures de glace s'effectue sur les périodes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Automne 2024 (août à décembre) Glace d'entraînement : 670 heures / Glace amphithéâtre : 40 heures - Hiver 2025 (janvier à avril) Glace d'entraînement : 555 heures / Glace amphithéâtre : 32 heures <p>Les heures qui n'auront pas été utilisées lors de ces périodes pourront être transférées lors de la période printemps/été (avril 2025 à août 2025).</p> <p>La Place Bell, de par sa nature, contribue à améliorer la qualité de services offerts aux citoyens lavallois.</p> <p>Il est à noter qu'en cas de force majeure, les heures de glace qui ne peuvent être offertes par la Cité de la culture et du sport de Laval à la Ville de Laval sont créditées.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le budget annuel nécessaire à la location de la patinoire d'entraînement et de l'amphithéâtre est de 508 333,22 \$ (taxes incluses). Ce montant pourrait être sujet à une indexation annuelle (CE-2012/6950). Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget au fonctionnement 2024 et 2025.</p> <p>Nature de la dépense et montants prévus aux budgets 2024 et 2025</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

